

Commune de SAINT-RESTITUT
Arrondissement : NYONS
Département : DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N°18 18

Le maire de la commune de Saint-Restitut, arrondissement de NYONS,
Département de la DROME,

Vu la loi 82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le décret n°86475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le code de la route,

Vu le code des collectivités territoriales (article-131.3 notamment),

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié approuvant l'instruction relative à la signalisation routière livre 1 - 8^{ème} partie,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'administration et de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation, provoquées par des travaux.

Vu la demande présentée par l'entreprise MOULIN sis au chemin de la justice à Saint Restitut le 4 mai et considérant que pour réaliser des travaux de réhabilitation d'une ruine (toiture et façade) en logement rue de la fontaine, il y a lieu de réguler la circulation.

ARRETE

- Article 1 : les travaux ACCORDES le 8 Août 2017 sous la référence du permis de construire 2632617M0018 sous la dénomination : réhabilitation d'une ruine en logement (toiture et façade) seront réalisés de la **semaine 22 à 31** rue de la fontaine chez Monsieur VEYRENC Baptiste et Mademoiselle REBOUL Léna.
- Article 2 : La rue de la fontaine sera fermée à la circulation et au stationnement aux endroits indiqués sur le plan, des barrières seront entreposées avec arrêté accolé.
- Article 3 : La place des vents condamnera 4 places de parking destinées à l'entrepôt des matériaux.

- Article 4 : Une grue sera installée à l'angle de la rue de la fontaine et la fin de la grande rue (voir plan)
- Article 5 : L'entreprise MOULIN chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles. Elle veillera au respect des droits de riverains.
- Article 6 : dès l'achèvement des travaux, l'entreprise MOULIN devra remettre en état la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.
- Article 7 : ampliation de l'arrêté adressée à :
- l'entreprise MOULIN de St Restitut,
 - les propriétaires : Monsieur VEYRENC et Mademoiselle REBOUL,
 - la gendarmerie de Saint-Paul-Trois-Châteaux,
 - sera publié sur le site de la mairie www.saintrestitut-mairie.fr,
 - sera affiché sur les lieux et en mairie.

Fait à Saint-Restitut
le 09.05.2018
Le Maire : Yves ARMAND



Le présent arrêté peut faire l'objet, devant le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de l'arrêté considéré. Il peut également faire l'objet d'un recours auprès de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



Travaux chez M. Veyrenc B
Mlle Reboul L
au 4 rue de la fontaine

1 semaine 22 à 31

4 parkings réservés pour entreprises matériaux

interdiction stationnement et circulation sur la rue de la fontaine

Légende

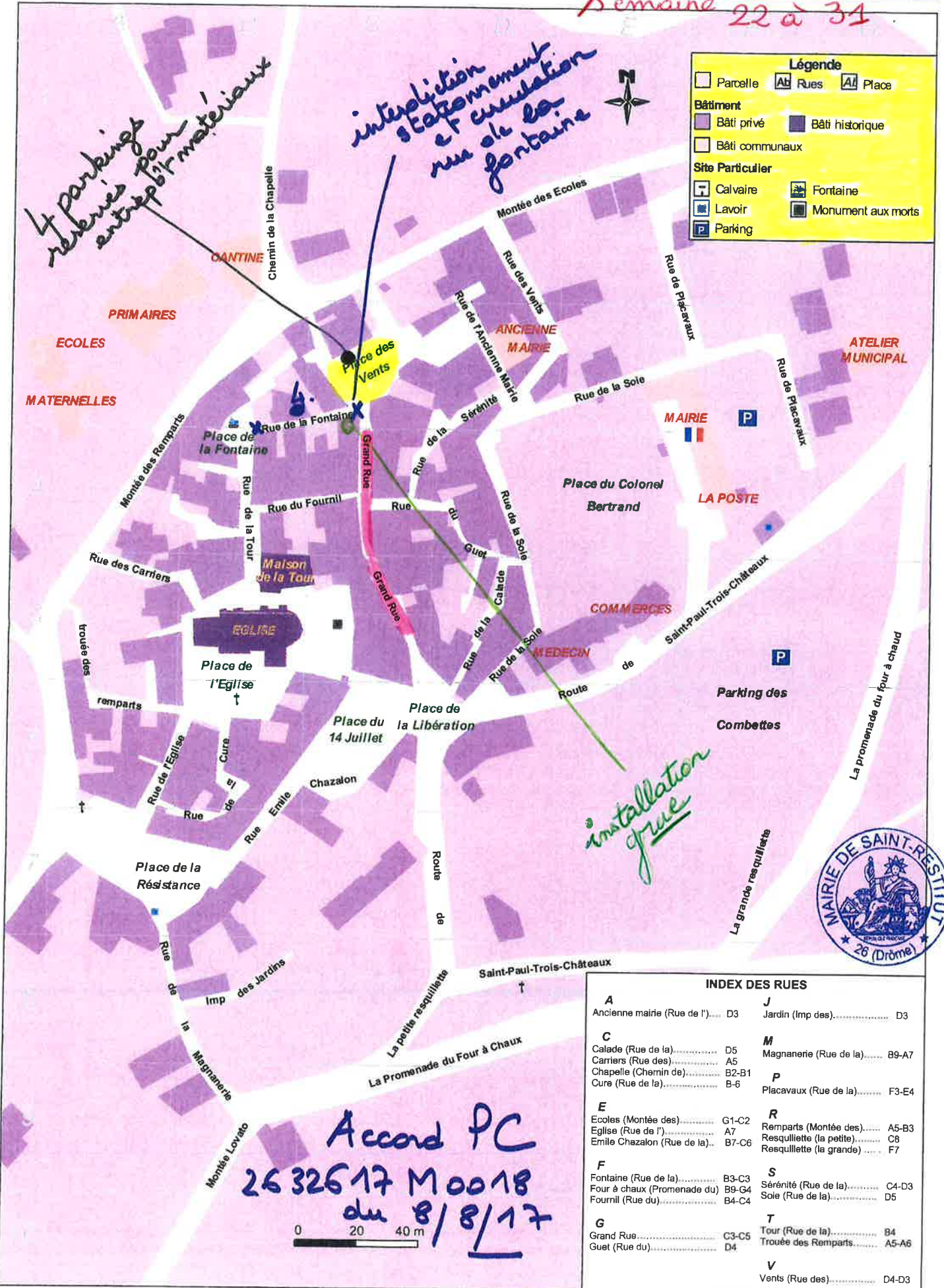
- Parcelle
- Rues
- Place

Bâtiment

- Bâti privé
- Bâti historique
- Bâti communaux

Site Particulier

- Calvaire
- Lavoir
- Parking
- Fontaine
- Monument aux morts



installation grille

Accord PC
26 325 17 M 0018
du 8/8/17

INDEX DES RUES

A	Ancienne mairie (Rue de l')..... D3	J	Jardin (Imp des)..... D3
C	Calade (Rue de la)..... D5	M	Magnererie (Rue de la)..... B9-A7
	Carriers (Rue des)..... A5	P	Placavaux (Rue de la)..... F3-E4
	Chapelle (Chemin de)..... B2-B1	R	Remparts (Montée des)..... A5-B3
	Cure (Rue de la)..... B-6		Resquillette (la petite)..... C8
E	Ecoles (Montée des)..... G1-C2		Resquillette (la grande)..... F7
	Eglise (Rue de l')..... A7	S	Sérénité (Rue de la)..... C4-D3
	Emile Chazalon (Rue de la)..... B7-C6		Soie (Rue de la)..... D5
F	Fontaine (Rue de la)..... B3-C3	T	Tour (Rue de la)..... B4
	Four à chaux (Promenade du)..... B9-G4		Trouée des Remparts..... A5-A6
	Fournil (Rue du)..... B4-C4	V	Vents (Rue des)..... D4-D3
G	Grand Rue..... C3-C5	COMMERCES (E5)	
	Guet (Rue du)..... D4		Boulangerie/Pâtisserie/Tabac; Pharmacie; Salon de coiffure; Ecole de musique